

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3252

5 novembre 2014

SOMMAIRE

Accipiter Finance S.à r.l.	156059	Soframed Capital Invest S.A.	156053
Ad Majora S.A.	156058	Solar World Invest Fund SIF	156053
Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.	156090	Spectrum Media S.à r.l.	156052
Amorim Investments IV S.A.	156084	Spectrum Media S.à r.l.	156052
Asta Luxembourg S.à r.l.	156071	Stadtweg Property	156052
Aydin Lux S.E.C.S.	156087	Station FRANCO S.à r.l.	156051
Blue Aetos S.à r.l.	156062	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sarl	156052
Callas S.C.I.	156074	Sunrise Water	156054
Dundeal (International) 24 S.à r.l.	156078	Vimentum III S.A.	156052
ELETECHNIK Luxembourg S.A.	156077	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	156056
Fondation Luxembourg School of Finance	156081	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxem- bourg	156055
Ivaldi Vanaheim SICAV-FIS	156081	W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	156055
J2M Real Estate Sarl	156096	W2007 Parallel Bear S.à r.l.	156058
Noux S.A.	156050	W2007 Parallel Bora S.à r.l.	156056
Promoteurs Associés S.A.	156054	W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l.	156057
Qissme S.à r.l.	156053	W2007 Parallel Selfridges S.à r.l.	156057
QNB International Holdings Limited ...	156053	Westrich Gen S.A.	156054
Rakuten Europe S.à r.l.	156050	Wingfield International Group	156058
Redmond Holdings S.à r.l.	156051	Wingfield International Management & Services	156058
R-SC Internet Services Luxembourg S.à r.l.	156080	Wingfield International Management & Services	156057
Saltri II LuxCo S.à r.l.	156051	Wire Capital Partners	156057
Sinatra S.à r.l.	156050	Wire Capital Partners	156056
Skipper Holdings II S.à r.l.	156050	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ..	156056
Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie	156054	WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l.	156055
Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A.	156054	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. .	156055

Noux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 161.591.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société NOUX SA inscrite au RC sous le numéro B161.591, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3. Constaté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Mr Jean-Christophe PONSSON de L.4243 ESCH SUR ALZETTE, 16A, rue Jean-Pierre Michels à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153846/19.

(140175610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Skipper Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153954/10.

(140175387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Sinatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.515.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.931.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153953/15.

(140175443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 136.664.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69392 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153927/10.

(140175711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Redmond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.513.

Résolution écrite de l'associé unique de Redmond Holdings S.à.r.l. (la "société") en date du 15 juillet 2014

Le 15 juillet deux mille quatorze.

L'associé unique de la Société, Pearce Trust, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'accepter la démission de Mme An-An Shong de sa fonction de gérant A de la Société, prenant effet à la date du 24 Avril 2014.

Deuxième résolution

D'accepter le transfert du siège social de la Société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2014153928/17.

(140175791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Saltri II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.379,49.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.570.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko, Dimmerling, Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, et Antonis Tzarnetis ont également changés. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri II LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014153950/20.

(140176068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Station FRANCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 55, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 20.015.

Cession de parts

Madame Marie-Paule THIEL (vendeur), demeurant à 77, route de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Robert FRANCO (acheteur), demeurant à 25 rue de Merttert L-6636 WASSERBILLIG, la pleine propriété de

40 (quarante) actions

lui appartenant dans la société STATION FRANCO SARL dont le siège social est 55 route de Wasserbillig L-6686 MERTERT inscrite au RCSL sous le numéro B 20015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153964/17.

(140175801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153961/9.

(140175942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Stadtweg Property, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 137.733.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stadtweg Property S.à r.l.

Référence de publication: 2014153962/10.

(140176229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.304.499,99.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.293.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la société en date du 3 juillet 2014, il résulte que:

Le siège social de la société est transféré du 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en date du 3 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sun Life (Luxembourg) Finance N° 2 Sàrl

Référence de publication: 2014153966/15.

(140176232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153960/9.

(140175941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Vimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 132.867.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société VIMENTUM III S.A. est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIMENTUM III S.A.

Référence de publication: 2014154064/11.

(140175526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Qissme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.337.

Résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 1^{er} avril 2014

Première Résolution

L'Associé Unique, acte la démission de VERTICO SCS de son mandat de Gérant et ce avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat un nouveau Gérant, soit:

- La société TV-ADVICE BVBA, société de droit belge, avec numéro d'Immatriculation: 0549.778.281 et ayant son siège social à 115A/02, Gentssesteenweg, B-8500 Kortrijk, représentée par Monsieur Tom VERLINDEN, né le 20 décembre 1979 à Roeselare, demeurant à 115A/02, Gentssesteenweg, B-8500 Kortrijk.

Son mandat est fixé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QISSME S. à R.L.
AMYON CONSULTING SL
Repr. Jérôme Caille
CEO - Managing Director

Référence de publication: 2014153922/21.

(140175509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153925/9.

(140176017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Soframed Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 149.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014154002/10.

(140176025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Solar World Invest Fund SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.280.

Le rapport financier audité au 31 décembre 2013, tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale annuelle a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014153959/14.

(140176008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Sunrise Water, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 143.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153967/9.

(140175927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153958/10.

(140176178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Société de développement AGORA s.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Site de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 78.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2013 au siège de la société

Il résulte de l'assemblée,

en application de l'article 18 des statuts de la société:

- La nomination de B.D.O. Audit S.A., inscrit au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 147.570, demeurant L-2013 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, en tant que réviseurs aux comptes de la société de développement Agora s.à r.l. et cie, société en commandite simple, et ce, pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2014153955/14.

(140175408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Promoteurs Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153918/10.

(140175646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Westrich Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 102.816.

La nouvelle adresse de CONCILIUM S.À R.L., Commissaire aux comptes de la société WESTRICH GEN S.A. est la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTRICH GEN S.A.

Référence de publication: 2014154080/11.

(140175525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154102/15.

(140175445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.2014.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2014154100/12.

(140175557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.276.

Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.2014.

Thierry Lenders
Manager

Référence de publication: 2014154099/12.

(140175538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2007 Parallel Amelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.707.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154103/15.

(140175446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.649,64.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154101/15.

(140175444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Les comptes annuels au 30.11.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.2014.

Anne Ehrismann
Manager

Référence de publication: 2014154098/12.

(140175549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wire Capital Partners, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154097/12.

(140175668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2007 Parallel Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.834,13.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.278.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154105/15.

(140176403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.007,40.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.845.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154107/15.

(140176374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2007 Parallel Selfridges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.553.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014154108/15.

(140176375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wire Capital Partners, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154096/12.

(140175667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wingfield International Management & Services, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014154095/12.

(140175556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wingfield International Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014154093/12.

(140175638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Wingfield International Management & Services, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014154094/12.

(140175555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

W2007 Parallel Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 131.044.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014154104/15.

(140176390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Ad Majora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2014 que, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour extrait conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014155646/15.

(140176691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Accipiter Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-herbes.
R.C.S. Luxembourg B 189.742.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of August,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Accipiter Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of USD 27,000 (the Company). The Company was incorporated on 31 July 2014 pursuant to a notarial deed, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

CK Capital Limited, a limited company incorporated under the laws of the Caymans Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered under the number MC-289224 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney with power of substitution under private seal given on 14 August 2014.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 27,000 (twenty-seven thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one Luxembourg-based manager and one non-Luxembourg based manager.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented provided that, in case a manager has waived the quorum requirement in accordance

with the provisions of this article 12, and that as a result only two managers are present or represented at the meeting of the board of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously by the managers present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

Subject to the provisions below, the quorum requirements for the transaction of the business of the managers shall be three managers present in person or represented by its proxy or alternate, but so that, except as hereinafter provided, not less than three managers shall be present from the commencement, throughout and until the conclusion of the meeting. Any manager (or his or her proxy or alternate) may participate in a meeting of the board of managers by means of telephonic or other similar communication whereby all persons participating in the meeting can hear each other speak. Participation in a meeting of the board of managers in this manner shall be deemed to constitute presence in person (or as the case may be, by proxy or alternate) at such meeting. Any manager (or his or her proxy or alternate) may be situated in any part of the world for any such meeting provided that he or she shall not be able to vote at the meeting or to be counted towards its quorum unless he or she is dialing in from Luxembourg. If a manager is not available to attend a meeting of the board of managers and has not appointed a proxy or alternate, he or she is entitled to waive the quorum requirements for the transaction of business at that meeting of the board of managers but provided that (a) the quorum shall nevertheless be not less than two managers present or represented by proxy or alternate, but so that not less than two managers shall be present from the commencement, throughout and until the conclusion of the meeting; and (b) only matters that are stated in the agenda for the meeting of the board of managers that was previously circulated to all the managers of the meeting can be transacted at such meeting of the board of managers.”

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'août,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Accipiter Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1331 Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social de USD 27.000 (la Société). La Société a été constituée le 31 juillet 2014 suivant un acte notarié, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

CK Capital Limited, une société de droit caymanais, ayant son siège social au Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans et immatriculée sous le numéro MC-289224 (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée en date du 14 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que les 27.000 (vingt-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Modification consécutive de l'article 12 des statuts de la Société; et
 3. Divers.
- III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé(s) par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, l'un d'entre eux.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de l'associé unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant situé au Luxembourg et d'un gérant non situé au Luxembourg.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf dans le cas où un gérant aura renoncé aux exigences de quorum prévues ci-dessous, conformément aux dispositions du présent article 12 et que, de ce fait, si seulement deux gérants sont présents ou représentés lors de ce conseil de gérance, les décisions de ce conseil soient alors adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Dans l'hypothèse où un président pro tempore est nommé, celui-ci sera désigné par le conseil de gérance suivant le vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, une notification de toute réunion du conseil de gérance sera remise à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Sous réserve des dispositions ci-dessous, en matière de gérants, le quorum requis est de trois gérants, soit présents en personne ou représentés, de façon à ce qu'au moins trois personnes soient présentes au début de la réunion, pendant toute la durée et à la fin de celle-ci, à moins qu'autrement prévu par les présents statuts. Tout gérant (ou son ou sa représentant(e)) peut ou peuvent participer à un conseil de gérance par téléphone ou en utilisant tout autre moyen de communication qui permettra à toutes les personnes assistant à la réunion de s'entendre, le fait de prendre part au conseil de cette façon sera considéré comme constituant une présence en personne à la réunion (ou une représentation). Tout gérant (ou son ou sa représentant(e)) pourra alors se trouver à un endroit quelconque de la planète lors de l'un de ces conseils à condition qu'il ou qu'elle ne prenne pas part au vote lors de la réunion ou ne soit pas pris en compte pour le calcul du quorum de celle-ci, sauf s'il prend part à la réunion en composant un numéro de téléphone ou en se connectant à partir du Luxembourg. Si en raison de son indisponibilité l'un des gérants ne peut assister à un conseil de gérance et n'a pas nommé de représentant, il ou elle peut demander de déroger aux dispositions prévues en matière de quorum, à condition (a) que le quorum soit alors d'au moins deux personnes, présentes en personne ou représentées au début de la réunion, pendant toute la durée et jusqu'à la fin de celle-ci; et (b) seules des affaires effectivement mentionnées à l'ordre du jour du conseil de gérance et qui aura été fourni au préalable à tous les gérants fassent l'objet d'une délibération lors de ce conseil de gérance.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 août 2014. REM/2014/1800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151866/180.

(140173606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Blue Aetos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 190.610.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 15th day of September,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

James Lewis, born on 16 March 1965, in Norwich (United Kingdom), residing professionally at 1 Tudor Street, London EC4Y 0AH, United Kingdom,

Toby Raincock, born on 25 March 1976, in Epsom (United Kingdom), residing professionally at 1 Tudor Street, London EC4Y 0AH, United Kingdom, and

Dimitrios Masselos, born on 8 June 1970, in Athens (Greece), residing professionally at 1 Tudor Street, London EC4Y 0AH, United Kingdom.

hereby represented by Cécile Rechstein, Lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal on 29 August 2014 which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the «Shareholders»,

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacity, have requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée»:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owners of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Blue Aetos S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be tem-

porarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Board of Managers.

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

5.6 Shares may be subscribed through a contribution in kind each time it is expressly provided for in the decisions of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, e-mail or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / the general meeting of shareholders / vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

James Lewis	33,334 Shares
Toby Raincock	33,333 Shares
Dimitrios Masselos	33,333 Shares
Total:	<u>100,000 Shares</u>

All the Shares have been fully paid-up, so that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st March 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty-five euro (EUR 1,255.-).

General meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately held a general meeting to approve the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Shareholders resolve to appoint as manager of the Company for an undetermined period:

- James Lewis, born on 16 March 1965, in Norwich (United Kingdom), residing professionally at 1 Tudor Street, London EC4Y 0AH, United Kingdom,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 15^{ème} jour du mois de septembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

James Lewis, né le 16 mars 1965, à Norwich (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, Royaume-Uni,

Toby Raincock, né le 25 mars 1976, à Epsom (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, Royaume-Uni et

Dimitrios Masselos, né le 8 juin 1970, à Athènes (Grèce), résidant professionnellement au 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, Royaume-Uni.

représentés par Cécile Rechstein, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données par acte sous seing privé en date du 29 August 2014, qui, paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les "Associés",

Lesquelles parties comparantes, agissant en-dite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par les détenteurs actuels des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après les “Statuts”).

1.2 La société adopte la dénomination de “Blue Aetos S.à r.l.” (la “Société”).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l’“Associé Unique”) ou plusieurs associés (les “Associés”).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l’Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l’intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d’une résolution de l’assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l’intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d’ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l’étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L’objet de la Société est l’acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d’intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l’administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l’attribution de prêts et l’octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l’engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d’acquérir et d’investir dans l’immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de tout type et sous quelque forme que ce soit et émettre, sur une base privée, des obligations, des billets à ordre ou d’autres instruments de dette similaires.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l’accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l’accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l’accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000.- EUR) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d’une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune (les “Parts Sociales” et chacune la “Part Sociale”).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d’émission sur lequel toute prime d’émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d’émission sera laissé à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d’une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

5.6 Les Parts Sociales peuvent être souscrites par un apport en nature, à chaque fois que cela est prévu expressément par une décision du Gérant Unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les "Gérants", chacun un "Gérant"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme ou fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique/l'assemblée générale des associés / votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril et finit le dernier jour de mars de chaque année, conformément aux dispositions transitoires pour la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables et les présents Statuts, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

James Lewis	33.334 Parts Sociales
Toby Raincock	33.333 Parts Sociales
Dimitrios Masselos	<u>33.333 Parts Sociales</u>
Total:	100.000 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de cent mille Euros (100.000 EUR) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mars 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cent cinquante-cinq euros (1.255,- EUR).

Assemblée générale des associés.

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties susmentionnées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant valablement convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale afin d'approuver les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Les Associés décident de nommer comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- James Lewis, né le 16 mars 1965, à Norwich (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 1, Tudor Street, EC4Y 0AH Londres, Royaume-Uni,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 43635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014151927/478.

(140173993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Asta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

In the year two thousand and fourteen, on the eight of August,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CapVest Equity Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, acting through its general partner CapVest Private Equity II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, itself acting through its general partner CV Equity Management II, Limited, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;

CapVest Special Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda acting through its general partner CapVest Group Limited, having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;
(the "Shareholders"),

hereby represented by Ms Anneli Koss,

by virtue of two proxies under private seal given on August 4, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Asta Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty four thousand EUR (EUR 24,000), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156866, and incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, of 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2822, dated 23 December 2010 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 29 September 2011 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2847, dated 22 November 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company;
3. Resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, as Class B managers of the Company having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. Appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, as Class B manager of the Company with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
5. Appointment of Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, as Class B manager of the Company with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
6. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholders resolve to amend article 3 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

The registered office may be transferred to any other place within municipality of Niederanven by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).”

Third resolution

The shareholders resolve to resign Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as Class B Manager of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

CapVest Equity Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, représentée par son associé commandité CapVest Private Equity II, L.P., ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management II, Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes;

CapVest Special Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes représentée par son associé commandité CapVest Group Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda,

(les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Madame Anneli Koss,
aux termes de deux procurations sous seing privé donnée le 4 août 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de Asta Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-quatre mille EUR (EUR 24,000), dont le siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156866 et constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2822, en date du 23 décembre 2010 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 septembre 2011 conformément à un acte notarié, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2847, en date du 22 novembre 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Révocation de Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société
4. Nomination de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant de classe B de la Société;
5. Nomination de Monsieur Daniel Richards, né le 8 October 1973 à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et
6. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé du changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven.

Le siège social peut être transféré en toute autre endroit de la municipalité de Niederanven par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de révoquer Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants B de la société.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel en tant que gérant B de la société.

156074

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973, à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koss, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151883/168.

(140173755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Callas S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg E 5.448.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont COMPARU:

1) Madame Brigitte HESER, sans profession, née à Menningen (Allemagne) le 12 juin 1958, (matricule 1958061208697), épouse de Monsieur Harald WOLFF, mariés sous le régime de la séparation de biens, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Thomas HÜFLER, notaire de résidence à Trèves (Allemagne), en date du 18 février 1994, demeurant à F-06400 Cannes, 55, Avenue du Roi Albert, Résidence Le Sémiramis,

agissant en son nom personnel,

et:

2) Mademoiselle Cynthia WOLFF, étudiante, née à San Diego (USA) le 19 juin 2003, demeurant à F-06400 Cannes, 55, Avenue du Roi Albert, Résidence Le Sémiramis.

Pour la comparante Mademoiselle Cynthia WOLFF, préqualifiée, enfant mineur, acceptent et stipulent aux présentes ses représentants légaux savoir:

ses père et mère Monsieur Harald WOLFF, retraité, né à Vienne (Autriche) le 13 septembre 1942, (matricule 1942091341145) demeurant à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, et son épouse Madame Brigitte HESER, sans profession, née à Menningen (Allemagne) le 12 juin 1958, (matricule 1958061208697), demeurant à F-06400 Cannes, 55, Avenue du Roi Albert, Résidence Le Sémiramis,

agissant en leurs qualités d'administrateurs légaux de leur enfant mineur pour laquelle ils se portent fort.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont requis et déclaré au notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière que les parties prénommées sub 1) et 2) déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile immobilière sous la dénomination "CALLA S.C.I.".

Art. 2. La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que

toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Titre II - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000.-), divisé en MILLE (1.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. La cession de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La pleine propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs et la pleine ou la nue-propriété ne peut être transmise à cause de mort à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le (s) gérant (s), qui, à cet effet, convoquera (ont) une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder d'une manière concomitante à l'annulation des parts dont la pleine-propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers en ligne directe respectivement aux légataires de l'associé décédé.

Titre III. Assemblée générale des associés, Administration

Art. 11. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fasse entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 12. Chaque associé bénéficiant des parts sociales en usufruit a le droit de participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, aussi longtemps qu'il existe des parts sociales en usufruit et des parts sociales en nue-propriété. S'il n'existe pas de parts sociales en usufruit, alors chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives.

Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du ou des gérant (s).

Art. 13. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix existantes.

Tout acte d'achat doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à l'unanimité des voix existantes.

Tout acte de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix existantes.

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le (s) gérant (s) pourra (ont) convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des deux tiers (2/3) des voix présentes.

Art. 14. La société est gérée et administrée par un gérant ou plusieurs gérants.

Le (s) gérant (s) pourra (ont) se substituer dans ses (leurs) pouvoirs à toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés.

Vis à vis des tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants; toutefois, la signature conjointe de deux gérants est nécessaire dans les cas suivants:

- l'acquisition de tous biens immobiliers ou mobiliers par la société;
- la vente de tous biens immobiliers et mobiliers appartenant à la société;
- le remploi du prix de vente du ou des biens de la société;
- la souscription de tous emprunts.

En outre, la société est valablement engagée par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du (des) gérant (s), mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

Dans le cadre de l'assemblée générale constitutive, l'assemblée générale décrira clairement les pouvoirs du (des) gérant (s).

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 16. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code Civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, et ce, conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil luxembourgeois ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application par tout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014.

Souscription

Les MILLE (1.000) parts sociales en pleine propriété sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame Brigitte HESER, préqualifiée,	999
neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	
2.- Mademoiselle Cynthia WOLFF, préqualifiée,	
une part sociale,	1
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de MILLE EUROS (€ 1.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

156077

Évaluation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.300.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en ses dites qualités s'est réunie en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Brigitte HESER, sans profession, épouse de Monsieur Harald WOLFF, née à Menningen (Allemagne) le 12 juin 1958, demeurant à F-06400 Cannes, 55, Avenue du Roi Albert, Résidence Semi Ramis;
 - b) Monsieur Harald WOLFF, retraité, né à Vienne (Autriche) le 13 septembre 1942, demeurant à L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

«Vis à vis des tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants; toutefois, la signature conjointe de deux gérants est nécessaire dans les cas suivants:

- l'acquisition de tous biens immobiliers ou mobiliers par la société;
- la vente de tous biens immobiliers et mobiliers appartenant à la société;
- le remploi du prix de vente du ou des biens de la société;
- la souscription de tous emprunts.»

Passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HESER, WOLFF, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2014. Relation: EAC/2014/13119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2014.

Référence de publication: 2014151963/164.

(140173612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

ELETECHNIK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, ZA Aop ZAEMER.

R.C.S. Luxembourg B 168.410.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELETECHNIK LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, Rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1374 du 02 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 168.410.

La séance est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Monsieur Patrick BELOTTI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, Rue Romain Fandel, à L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (€ 32,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après

reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, Rue Romain Fandel, à L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi dans la commune de Bascharage".

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BELOTTI, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/10/2014. Relation: EAC/2014/13154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/10/2014.

Référence de publication: 2014152036/50.

(140173998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Dundeal (International) 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 183.055.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of August.

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,416 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of proxy under private seal given in Luxembourg, on 19 August 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 24 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 6 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 424 of 15 February 2014, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183055 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand

five hundred and one euro (EUR 12,501.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of seven million five hundred forty-two thousand four hundred and eighty-three euro (EUR 7,542,483.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of seven million five hundred forty-two thousand four hundred and eighty-four euro (EUR 7,542,484.-) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred euro (EUR 3,900).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

a comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.416 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg et datée du 19 août 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 6 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 424, du 15 février 2014, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.055 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de sept millions cinq cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 7.542.483,-) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de sept millions cinq cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 7.542.484,-) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (EUR 3.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 août 2014. REM/2014/1808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014152003/119.

(140173630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

R-SC Internet Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152322/10.

(140174080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Ivaldi Vanaheim SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 181.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014152129/11.

(140173647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Fondation Luxembourg School of Finance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg G 166.

Annual accounts and Report of the Réviseur d'entreprises agréé as at December 31, 2013

*Table of contents,
Annual accounts*

- Report of the Réviseur d'Entreprises agréé	1-2
- Balance sheet	3
- Profit and loss account	4
- Notes to the annual accounts	5-7

Report of the réviseur d'entreprises agréé

We have audited the accompanying annual accounts of Fondation Luxembourg School of Finance, which comprise the balance sheet as at December 31, 2013 and the profit and loss account for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the réviseur d'entreprises agréé, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of Fondation Luxembourg School of Finance as of December 31, 2013, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Bertrange, March 14, 2014.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Arnaud Yamalian

Balance sheet as at December 31, 2013
(in Euro)

ASSETS	31/12/2013	31/12/2012
Currents assets		
Cash at bank	1 354 769,65	1 408 247,40
TOTAL ASSETS	1 354 769,65	1 408 247,40
LIABILITIES	31/12/2013	31/12/2012
Equity		
Donations at the constitution (Note 3)	515 471,45	515 471,45
Surplus or deficit brought forward	833 100,95	889 650,32
Result for the year	(56 326,45)	(56 549,37)
	<u>1 292 245,95</u>	<u>1 348 572,40</u>
Creditors (Note 4)		
Becoming due and payable within one year	62 523,70	59 675,00
TOTAL LIABILITIES	1 354 769,65	1 408 247,40

Profit and loss account Yearended December 31, 2013
(in Euro)

	1.1.2013	1.1.2012
CHARGES	-31/12/2013	-31/12/2012
Scholarships (Note 5)	53 000,00	47 500,00
Donation	0,00	1 050 000,00
Other external charges (Note 7)	8 682,28	12 175,00
Interest and other financial charges	74,37	0,00
Surplus for the financial year	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	61 756,65	1 109 675,00
INCOME	1.1.2013	1.1.2012
	-31/12/2013	-31/12/2012
Donations, legacies and subsidies (Note 6)	3 000,00	1 050 000,00
Interest and financial income	823,24	2 800,25
Other income (Note 8)	1 606,96	325,38
Deficit for the financial year	56 326,45	56 549,37
TOTAL INCOME	61 756,65	1 109 675,00

The accompanying notes form an integral part of the annual accounts.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2013

Note 1. General. The "Fondation Luxembourg School of Finance" (hereafter "the Foundation") was incorporated on October 13, 2006 in the form of a foundation in accordance with the law of April 21, 1928 on not-for-profit associations and foundations (the "Law") for an unlimited period.

The registered office of the Foundation is established in Luxembourg. The Foundation is registered under the number G166 in the Luxembourg Commercial and Companies Registry.

The Foundation's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st of December of each year.

The object of the Foundation shall be to support and promote the university training and research institute known as "Luxembourg School of Finance", which forms part of the Faculty of Law, Economics and Finance of the University of Luxembourg.

In particular, the Foundation shall contribute to the broadening of the range of training offered, the financing of study grants and bursaries and measures to stimulate research activities.

The Foundation may carry out any acts relating directly or indirectly to its object.

Note 2. Principal accounting policies.

2-1 General

The annual accounts have been prepared in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements. The annual accounts of the Foundation are based amongst other on the articles 34 and 46 of the law of December 19, 2002 and the legal presentations are adapted according to the specificities of the activity of the Foundation.

2.2 Foreign exchange

The Foundation maintains its accounts in Euros (EUR) and the balance sheet and profit and loss account are expressed in this currency.

Transactions expressed in a currency other than Euros are translated into Euros at the exchange rates prevailing at payment date.

2.3 Debtors

Receivables are valued at their nominal value. A value adjustment is recorded when the market value at the balance sheet date is lower than the nominal value.

2-4 Creditors

Payables are valued at their nominal value.

2.5 Donations, legacies and subsidies

The Foundation may accept donations, legacies and subsidies in accordance with Articles 16 and 36 of the Law of December 19, 2008 amending the Law of April 21, 1928 on not-for-profit associations and foundations.

The donations, legacies and subsidies made to the Foundation are recognised in the profit and loss account on the date of receipt.

Note 3. Donations at the constitution.

		EUR
ABBL a.s.b.l.	13/10/2006	465 471,45
Landesbank Rheinland-Pfaiz Int. S.A.	13/10/2006	50 000,00
		<u>515 471,45</u>

Note 4. Creditors.

	2013 EUR	2012 EUR
Trade creditors (administration & audit, printing)	9.523,70	8 375,00
Other creditors (scholarships)	<u>53.000,00</u>	<u>51 300,00</u>
	62 523,70	59 675,00

Other creditors are those scholarships remaining unpaid as at December 31 2013.

Note 5. Scholarships.

	2013 EUR	2012 EUR
Scholarships	53 000,00	47 500,00

Note 6. Donation. Some local banks agreed to subsidize students in their master in wealth management. One of these payments was done end 2013, two others expected for beginning 2014.

Note 7. Other external charges.

	2013 EUR	2012 EUR
Other external charges		
Services provided by ABBL	5 500,00	5 500,00
Auditor's fees	2 875,00	2 875,00
Notary's fees and branding	0,00	3 800,00
Others (registration & banking fees)	<u>307,28</u>	<u>0,00</u>
	8 682,28	12 175,00

Note 8. Other income. Consist in reversais of provisions (1 379,10) and subsidy for NGO's (227,85).

	BUDG/ACC 2013		Budget 2014-2018		Budget 2011		Budget 2012		Accounts 2012	
	Budget 2009	Accounts 2009	Budget 2010	Accounts 2010	Budget 2011	Accounts 2011	Budget 2012	Accounts 2012	Budget 2012	Accounts 2012
FONDATION LUXEMBOURG SCHOOL OF FINANCE PRODUITS										
Donations, legacies & subsidies	0	5.000		80,00	0	0	1.050.000	1.050.000		
Extraordinary income	0	0	0	0	0	0	0	0		
Bank Interest & similar income	18.000	13.641	10.500	5.719	7.800	9.288	8.000	2.800		
Other income	0	0	0	0	0	0	0	326		
Total income	<u>18.000</u>	<u>18.641</u>	<u>10.500</u>	<u>85.719</u>	<u>7.800</u>	<u>9.288</u>	<u>1.058.000</u>	<u>1.053.126</u>		

CHARGES

Office and operating charges	5.500	5.500	5.500	5.556	5.500	5.500	10.500	9.300
Participation cost								
"professor"	0	0	12.500	0	12.500	0	12.500	0
Lux Investment fund								
database project	0	0	0	0	0	0	0	0
Chair DBL Prof, Mehra . . .	0	0	0	0	0	0	175.000	1.050.000
Auditor's fees	3.000	2.875	3.000	2.875	3.000	2.875	3.000	2.875
Subsidies Sal								
Oppenheim								
scholarships	30.000	14.000	30.000	0	30.000	0	0	0
Scholarships	30.000	30.000	30.000	50.000	30.000	50.000	50.000	47.500
Miscellaneous expenses . . .	1.000	511	1.000	1.013	1.100	54	1.100	0
Total expenses	69.500	52.886	82.000	59.444	82.100	58.429	252.100	1.109.675
Result for the year	-51.500	-34.245	-71.500	26.275	-74.300	-49.141	805.900	-56.549
Net income carried forward		1.427.988		1.454.263		1.405.122		1.348.573

FONDATION

LUXEMBOURG SCHOOL	Budget 2013	Accounts 2013	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
-------------------	-------------	---------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

OF FINANCE

PRODUITS

Donations,

legacies & subsidies	0	3.000	100.000	450.000	450.000	100.000	100.000
Extraordinary income	0	0	0	0	0	0	0
Bank Interest & similar income	2.500	823	500	500	500	500	500
Other income	0	1.607					
Total income	2.500	5.430	100.500	450.500	450.500	100.500	100.500

CHARGE

Office and operating charges	10.000	5.807	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Participation cost "professor"	0	0	0	0	0	0	12.500
Lux Investment fund							
database project	0	0	25.000	25.000	25.000	25.000	0
Chair DBL Prof. Mehra	0	0	0	350.000	350.000	150.000	150.000
Auditor's fees	3.000	2.875	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Subsidies Sal. Oppenheim							
scholarships	0	0	0	0	0	0	0
Scholarships	100.000	53.000	150.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Miscellaneous expenses	1.100	74	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Total expenses	114.100	61.756	189.000	489.000	489.000	289.000	276.500
Result for the year	-111.600	-56.326	-88.500	-38.500	-38.500	-188.500	-176.000
Net income carried forward		1.292.247	1.203.747	1.165.247	1.126.747	938.247	762.247

Jean-Jacques ROMMES

Chairman

Référence de publication: 2014152055/196.

(140173758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-sixth day of september.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "AMORIM INVESTMENTS IV S.A.", a securitisation company according to the Securitisation Law dated March 22, 2004, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 126 867, incorporated by a deed received by a deed of the undersigned notary on March 14, 2007, published in the Mémorial C number 1143 of June 13, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on June 26, 2008, published in the Mémorial C number 1905 of August 2, 2008 (the "Company").

The corporate capital amounts to two hundred and six thousand Euro (EUR 206,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and one thousand seven hundred and fifty (1,750) Preferred Shares, all the shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the represented shareholders, the attorney of the represented shareholders as well as the number of shares are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the approved statutory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company:

the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the A directors, namely, Mr. Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA RÊGO, Ms. Paula Fernanda RAMOS AMORIM, Mr. Américo FERREIRA DE AMORIM, and to the B directors, namely, Ms. Virginie GUILLAUME, managing director, Ms. Katia CAMBON, chairwoman of the board of directors and managing director, Mr. Julien NAZEYROLLAS and Mr. Johan DEJANS, and to the approved statutory auditor of the Company, namely the company "PricewaterhouseCoopers", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "AMORIM INVESTMENTS IV S.A.", une société de titrisation en conformité avec la loi du 22 mars 2004, avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126 867, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1143 du 13 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire du 26 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1905 du 2 août 2008, (la "Société").

Le capital social s'élève à deux cent six mille Euros (EUR 206.000,-) représenté par trois cent dix (310) Actions Ordinaires et mille sept cent cinquante (1.750) Actions Préférentielles, toutes les actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs A, à savoir, M. Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA RÊGO, Mme Paula Fernanda RAMOS AMORIM, M. Américo FERREIRA DE AMORIM, et aux administrateurs B, à savoir, Mme Virginie GUILLAUME, administrateur-délégué, Mme Katia CAMBON, présidente du conseil

d'administration et administrateur-délégué, M. Julien NAZEYROLLAS et M. Johan DEJANS, et au réviseur d'entreprises agréé de la Société, à savoir la société «PricewaterhouseCoopers», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2014. Relation GRE/2014/3817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151901/134.

(140173979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Aydin Lux S.E.C.S., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 190.589.

— STATUTS

Le 24 septembre de l'an deux mille quatorze, se sont réunis:

- 1) Monsieur AYDIN MUSTAFA né le 29/10/1956 à Esme (Turquie) demeurant 3 rue des Dahlias F-57270 UCKANGE
- 2) ACCOUNTING GROUP CORP ayant son siège 3500 DUPONT HIGHWAY DE19001 DOVER (USA) Registre du commerce 0343530

Les comparants, ont dressé le contrat régissant une Société En Commandite Simple à objet commercial qu'ils déclarent constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Monsieur AYDIN MOUSTAFA, en tant qu'Associé commanditaire, et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de «AYDIN LUX S.E.C.S.» ci-après appelée "la SOCIETE", régie les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par le présent contrat, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la SOCIETE est établi en la Commune de ALZINGEN

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de ALZINGEN par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

2.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Associé(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La SOCIETE est constituée pour une durée indéterminée au jour de sa constitution.

3.2. La SOCIETE ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social. L'objet de la SOCIÉTÉ à pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de:
- Maçonnerie générale, peinture en bâtiment,

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts. Le capital souscrit de la SOCIÉTÉ est fixé à un montant de deux cent mille €uro soit (200.000,00 €) représenté par mille parts (2000) Parts de cent €uro (100 €) chacune. Toutes les Parts sont totalement libérées.

Elles ont été souscrites comme suit par:

- | | | |
|---------------------------------|---------------------|-----------------|
| 1) Monsieur AYDIN MUSTAFA | 999 parts sociales | (commandité) |
| 2) ACCOUTING GROUP CORP | 1001 parts sociales | (commanditaire) |

Art. 6. Transfert de Parts.

- 6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.
- 6.2. Elles le sont également à des non associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.

- 7.1. Les Parts sont nominatives.
- 7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SOCIÉTÉ est gérée par le(s) Associé(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements non couverts par les actifs de la société.

8.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectés.

8.3. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Le Gérant est Monsieur AYDIN MUSTAFA,

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Le(s) Associé(s) Commandité(s) peut(vent) à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.2. La nomination de(s) mandataire(s) n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Associé(s) Commandité(s).

Art. 10. Commissaire. La SOCIÉTÉ peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi, un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la SOCIÉTÉ à l'égard des tiers. La SOCIÉTÉ est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SOCIÉTÉ a été valablement conféré par les Associés(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Associés(s) Commandité(s). Le mandat des Associés Commandités est un mandat non rémunéré, sauf décision de l'assemblée générale.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés. Chaque associé peut désigner toute personne comme mandataire par procuration (lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail) pour le représenter.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Les associe se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par l'Associé Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associés annoncent leur présence ou représentation à l'assemblée générale, il pourra être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés.

14.4. Nonobstant l'article 14.3. l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité, soit présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification.

La convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, l'exercice social de la commence à la date du présent acte et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1. Chaque associé de la SOCIETE a le droit de participer aux bénéfices de la société en proportion du nombre de Parts possédés.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale annuelle des associés, sur proposition des Associés Commandité(s). A cette fin, l'Associé Commandité propose le montant de bénéfice à distribuer sous forme de dividende. Le montant de bénéfice non distribué sera affecté à la réserve disponible ou à d'autres formes de réserves suivant la décision de l'Assemblée Générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution l'assemblée générale décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la société ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée extraordinaire des associées

Immédiatement après la constitution de la société, les associées, représentant l'entièreté du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

Les associées décident d'établir le siège de la société à L-5819 Alzingen, 6 rue de l'église.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de nommer FISCOMPTA ayant son siège 6 rue Enz L-5532 REMICH comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra le 30 août 2019.

Après lecture faite et interprétation donnée entre associés, ceux-ci ont signé le présent acte sous seing privé.

Fait à Alzingen, le 24 septembre 2014.

ACCOUITING GROUP CORP

Monsieur AYDIN MOUSTAFA

Référence de publication: 2014151917/140.

(140173582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.705.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-sixth day of August,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 186.705 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on April 11, 2014 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2014 number 1772. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared:

1. Adveq Europe V L.P., a limited partnership governed by laws of Scotland, with its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL9122 (Adveq Europe V),

here represented by Frank Stolz, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 20, 2014;

2. Adveq Europe IV A C.V., a limited partnership governed by the laws of Curacao, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 103544 (Adveq Europe IV A),

here represented by Frank Stolz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 12, 2014; and

3. Adveq Europe IV B C.V., a limited partnership governed by the laws of Curacao, with registered office at Schottegatweg Oost 44, Curacao, registered with the Curacao Chamber of Commerce and Industry under number 104495 (Adveq Europe IV B and together with Adveq Europe V and Adveq Europe IV A, the Shareholders),

here represented by Frank Stolz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 12, 2014.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 9,606.74) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by (i) two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) class A shares (the Class A Shares) and (ii) nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) class B shares (the Class B Shares), each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to twenty-two thousand one hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 22,106.74), by way of the issue of nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) new Class B Shares, each share having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the increase of share capital adopted under item 2. above with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase and hereby increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 9,606.74) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by (i) two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares and (ii) nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) Class B Shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to twenty-two thousand one hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 22,106.74), by way of the issue of nine hundred sixty thousand six hundred seventy-four (960,674) new Class B Shares, each share having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

1) Adveq Europe IV A, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to one hundred ninety-two thousand one hundred thirty-five (192,135) new Class B Shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of one hundred ninety-two thousand one hundred thirty-five (192,135) class A2 shares (the HPE Pro Shares 1) that Adveq Europe IV A holds in the share capital of HPE Pro Institutional Fund B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, its place of business at (1082 MS) Amsterdam, the Netherlands, Gustav Mahlerplein 109-111 and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34308388 (the Subsidiary), such HPE Pro Shares 1 having an aggregate fair market value in an amount of two million five hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 2,577,755.-) and representing two point fifty-seven per cent (2.57%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind of the HPE Pro Shares 1 from Adveq Europe IV A to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of one thousand nine hundred twenty-one Euro and thirty-five cents (EUR 1,921.35) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of two million five hundred seventy-five thousand eight hundred thirty-three Euro and sixty-five cents (EUR 2,575,833.65) to the class B share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the HPE Pro Shares 1 is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by the management of Adveq Europe IV A and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- Adveq Europe IV A is the legal and beneficial owner of the HPE Pro Shares 1 representing two point fifty-seven per cent (2.57%) of the share capital of the Subsidiary;

- the HPE Pro Shares 1 are fully paid-up and Adveq Europe IV A is solely entitled to the HPE Pro Shares 1 and possesses the power to dispose of the HPE Pro Shares 1;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the HPE Pro Shares 1 contributed to the Company is, as per the attached accounting report dated March 31, 2014 (the Report), of at least two million five hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 2,577,755.-) and since the date of the Report, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the HPE Pro Shares 1 contributed to the Company are freely transferable by Adveq Europe IV A to the Company;

- none of the HPE Pro Shares 1 are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the HPE Pro Shares 1 and none of the HPE Pro Shares 1 are subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HPE Pro Shares 1 be transferred to him;

- all formalities required in the Netherlands to transfer the legal and beneficial ownership of the HPE Pro Shares 1 to the Company have been or will be accomplished by Adveq Europe IV A immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the HPE Pro Shares 1 by Adveq Europe IV A to the Company.

2) Adveq Europe IV B, prenamed, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to seven hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-nine (768,539) new Class B Shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of seven hundred sixty-eight thousand five hundred thirty-nine (768,539) class A2 shares (the HPE Pro Shares 2) that Adveq Europe IV B holds in the share capital of the Subsidiary, such HPE Pro Shares 2 having an aggregate fair market value in an amount of ten million three hundred eleven thousand twenty Euro (EUR 10,311,020) and representing ten point twenty-seven per cent (10.27%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind of the HPE Pro Shares 2 from Adveq Europe IV B to the Company is to be allocated as follows:

(iii) an amount of seven thousand six hundred eighty-five Euro and thirty-nine cents (EUR 7,685.39) to the nominal share capital account of the Company; and

(iv) the surplus in an amount of ten million three hundred three thousand three hundred thirty-four Euro and sixty-one cents (EUR 10,303,334.61) to the class B share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the HPE Pro Shares 2 is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by the management of Adveq Europe IV B and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- Adveq Europe IV B is the legal and beneficial owner of the HPE Pro Shares 2 representing ten point twenty-seven per cent (10.27%) of the share capital of the Subsidiary;

- the HPE Pro Shares 2 are fully paid-up and Adveq Europe IV B is solely entitled to the HPE Pro Shares 2 and possesses the power to dispose of the HPE Pro Shares 2;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the HPE Pro Shares 2 contributed to the Company is, as per the attached accounting report dated March 31, 2014 (the Report), of at least ten million three hundred eleven thousand twenty Euro (EUR 10,311,020.-) and since the date of the Report, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the HPE Pro Shares 2 contributed to the Company are freely transferable by Adveq Europe IV B to the Company;

- none of the HPE Pro Shares 2 are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the HPE Pro Shares 2 and none of the HPE Pro Shares 2 are subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HPE Pro Shares 2 be transferred to him;

- all formalities required in the Netherlands to transfer the legal and beneficial ownership of the HPE Pro Shares 2 to the Company have been or will be accomplished by Adveq Europe IV B immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the HPE Pro Shares 2 by Adveq Europe IV B to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend the first (1st) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“The Company’s subscribed share capital is set at twenty-two thousand one hundred six Euro and seventy-four cents (EUR 22,106.74), represented by two hundred eighty-nine thousand three hundred twenty-six (289,326) Class A Shares and one million nine hundred twenty-one thousand three hundred forty-eight (1,921,348) Class B Shares, each Share of such Class A Shares and Class B Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01).”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the increase of share capital as above adopted and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand euro (EUR 5,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 11 avril 2014 suivant un acte notarié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

Ont comparu:

1. Adveq Europe V L.P., une société à responsabilité régie par les lois écossaises, ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL9122 (Adveq Europe V),

ici représentée par Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2014;

2. Adveq Europe IV A C.V., une société en commandite simple régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 103544 (Adveq Europe IV A),

ici représentée par Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2014; et

3. Adveq Europe IV B C.V., une société en commandite simple régie par les lois de Curaçao, ayant son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 104495 (Adveq Europe IV B et ensemble avec Adveq Europe V et Adveq Europe IV A, les Associés),

ici représentée par Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent six euros et soixante-quatorze centimes d'euro (EUR 9.606,74) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par (i) deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à vingt-deux mille cent six euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 22.106,74), par l'émission de neuf cent soixante mille six cent soixante quatorze (960.674) nouvelles Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales de Classe B existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun

individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter et par la présente augmentent le capital social de la Société d'un montant de neuf mille six cent six euros et soixante-quatorze centimes d'euro (EUR 9.606,74) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par (i) deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A et (ii) neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à vingt-deux mille cent six euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 22.106,74), par l'émission de neuf cent soixante mille six cent soixante-quatorze (960.674) nouvelles Parts Sociales de Classe B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Parts Sociales de Classe B existantes.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscriptions - Libération

1) Adveq Europe IV A, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à cent quatre-vingt-douze mille cent trente-cinq (192.135) nouvelle Parts Sociales de Classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en cent quatre-vingt-douze mille cent trente-cinq (192.135) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de HPE Pro 1) que Adveq Europe IV A détient dans le capital social de HPE Pro Institutional Fund B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, sa place d'affaires à (1082 MS) Amsterdam, Pays-Bas, Gustav Mahlerplein 109-111 et immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34308388 (la Filiale), ces Parts Sociales de HPE Pro 1 ayant une valeur marchande totale de deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 2.577.755,-) et représentant deux virgule cinquante-sept pourcent (2,57%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature des Parts Sociales de HPE Pro 1 par Adveq Europe IV A à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de mille neuf cent vingt et un euros et trente-cinq centimes d'euro (EUR 1.921,35) au compte capital nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de deux millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent trente-trois euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 2.575.833,65) au compte prime d'émission de classe B de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales de HPE Pro 1 est documentée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance d'Adveq Europe IV A et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- Adveq Europe IV A est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Parts Sociales de HPE Pro 1, lesquelles représentent deux virgule cinquante-sept pourcent (2,57%) du capital social de la Filiale;

- les Parts Sociales de HPE Pro 1 sont entièrement libérées et Adveq Europe IV A est le seul titulaire des Parts Sociales de HPE Pro 1 et possède le droit d'en disposer;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts Sociales de HPE Pro 1 apportées à la Société est, conformément au rapport comptable daté du 31 mars 2014 (le Rapport), d'au moins deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 2.577.755,-) et depuis la date du Rapport, aucun changement substantiel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de la Filiale, les Parts Sociales de HPE Pro 1 apportées à la Société sont librement cessibles par Adveq Europe IV A à la Société;

- aucune des Parts Sociales de HPE Pro 1 n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de HPE Pro 1 et aucune des Parts Sociales de HPE Pro 1 de la Filiale n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales de HPE Pro 1 lui soient cédées;

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale et économique des Parts Sociales de HPE Pro 1 à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq Europe IV A dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales de HPE Pro 1 par Adveq Europe IV A à la Société.

2) Adveq Europe IV B, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à sept cent soixante-huit mille cinq cent trente-neuf (768.539) nouvelles Parts Sociales de Classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en sept cent soixante-huit mille cinq cent trente-neuf (768.539) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de HPE Pro 2) que Adveq Europe IV B détient dans le capital social de la Filiale, ces Parts Sociales de HPE Pro 2 ayant une valeur marchande totale de dix millions trois cent onze mille vingt euros (EUR 10.311.020) et représentant dix virgule vingt-sept pourcent (10,27%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature des Parts Sociales de HPE Pro 2 par Adveq Europe IV B à la Société sera affecté comme suit:

(iii) un montant de sept mille six cent quatre-vingt-cinq euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 7.685,39) au compte capital social nominal de la Société; et

(iv) le surplus d'un montant de dix millions trois cent trois mille trois cent trente-quatre euros et soixante et un centimes d'euro (EUR 10.303.334,61) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales de HPE Pro 2 est documentée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance d'Adveq Europe IV B et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- Adveq Europe IV B est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Parts Sociales de HPE Pro 2, lesquelles représentent dix virgule vingt-sept pourcent (10,27%) du capital social de la Filiale;

- les Parts Sociales de HPE Pro 2 sont entièrement libérées et Adveq Europe IV B est le seul titulaire des Parts Sociales de HPE Pro 2 et possède le droit d'en disposer;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts Sociales de HPE Pro 1 apportées à la Société est, conformément au rapport comptable daté du 31 mars 2014 (le Rapport), d'au moins dix millions trois cent onze mille vingt euros (EUR 10.311.020) et depuis la date du Rapport, aucun changement substantiel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de la Filiale, les Parts Sociales de HPE Pro 2 apportées à la Société sont librement cessibles par Adveq Europe IV B à la Société;

- aucune des Parts Sociales de HPE Pro 2 n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de HPE Pro 2 et aucune des Parts Sociales de HPE Pro 2 de la Filiale n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales de HPE Pro 2 lui soient cédées;

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale et économique des Parts Sociales de HPE Pro 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Adveq Europe IV B dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales de HPE Pro 2 par Adveq Europe IV B à la Société.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux mille cent six euros et soixante-quatorze centimes d'euros (EUR 22.106,74), représenté par deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-six (289.326) Parts Sociales de Classe A et un million neuf cent vingt et un mille trois cent quarante-huit (1.921.348) Parts Sociales de Classe B, chaque Part Sociale de ces Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).»

Cinquième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 août 2014. REM/2014/1820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151869/338.

(140173718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

J2M Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 146.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- SISTER LINE S.A. avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141 053, ici représentée par son administrateur unique Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à Strassen, ici représentée par son mandataire spécial Marc DANY, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Dudelange, en vertu d'une procuration ci-annexée.

- DM SERVICES FM, S. à r.l. avec siège social à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 81 883,

ici représentée par son gérant unique Marc DANY, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le comparant agissant es-dites qualités, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée J2M Real Estate SARL, avec siège social à L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 146 784 a été constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 7 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1366 du 15 juillet 2009.

- Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

- Les sociétés SISTER LINE SA et DM SERVICES FM SARL sont propriétaires des cinq cents (500) parts de ladite Société et ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Les associées déclarent avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.

Les associées se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Les associées régleront également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Dany et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42708. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014152165/44.

(140173836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.
